

ARIEL Bath (“ARIEL”)
VANITY COMPONENTS LIMITED WARRANTY
EFFECTIVE SEPTEMBER 1, 2017

ARIEL offers the following limited warranty on each of its Vanity Component products* (the “Product”) and the components thereof. This warranty extends only to the original owner or end-user for personal household use. For commercial uses, additional limitations apply.

ARIEL warrants the Product to be free from defects in workmanship and materials under normal use and service for a period of three (3) years from the initial date of purchase by the owner or end-user, contractor, or builder, from ARIEL or an authorized ARIEL dealer.

Subject to the Warranty Service provision below, any product reported to the authorized dealer or to ARIEL as being defective within the warranty period will be repaired or replaced (with a product of equal value) at the option of ARIEL. This warranty extends to the original owner or end-user and is not transferable to a subsequent owner.

Neither the distributor, authorized ARIEL dealer, nor any other person has been authorized to make any affirmation, representation, or warranty other than those contained in this warranty. Any affirmation, representation, or warranty other than those contained in this warranty shall not be enforceable against ARIEL or any other person.

ARIEL reserves the right to modify this warranty at any time, it being understood that such modifications will not alter the warranty conditions applicable at the time of sale of the products in question.

Limitations

This warranty shall not apply to instances of incorrect operating procedures, breakages, or damages caused by fault through improper installation, carelessness, abuse, misuse, misapplication, improper maintenance, or alteration of the Product, as well as chemical or natural corrosion, accident, fire, flood, an act of God, or any other casualty. Avoid abrasive cleaners, steel wools, and harsh chemicals as these will scratch, damage, and / or dull the product and / or finish and void this warranty. The owner/end-user of the Product covered by the present warranty is entirely responsible for its proper installation and any applicable plumbing or electrical wiring. ARIEL neither installs nor supervises the installation nor hires a contractor for this purpose; consequently, ARIEL cannot be held responsible for any default, breakage, or damages caused thereby or resulting thereof, either directly or indirectly.

The owner/end-user must provide access to the components of the Product as described in the installation guide so that ARIEL can execute the warranty specified herein. If such access is not available, all expenses to provide said access will be the responsibility of the owner/end-user.

This warranty does not apply to Products that have not been installed or operated in accordance with instructions supplied by ARIEL and all applicable rules, regulations, and legislation pertaining to such installations.

This warranty does not apply unless the ARIEL Product is installed by fully insured licensed professionals. ARIEL strongly recommends that such licensed professionals have experience in the installation of bathroom and kitchen products. Installation of certain products, including, without limitation, glass products (i.e., shower doors and glass sinks) by an inexperienced person may result in glass breakage and, consequently, cause personal injury or death.

ARIEL is not liable for personal injuries or deaths to any persons or for any direct, special, incidental, or consequential damage, loss of time, loss of profits, inconvenience, incidental expenses, labor or material charges, or any other costs resulting from the use of the product or equipment or pertaining to the application of the present warranty, or resulting from the removal or replacement of any product or element or part covered by this warranty.

EXCEPT AS OTHERWISE PROVIDED ABOVE, ARIEL MAKES NO WARRANTIES, EXPRESSED OR IMPLIED, INCLUDING WARRANTIES OF MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR COMPLIANCE WITH ANY CODE.

In any case, ARIEL cannot be held liable for any amount over and above the purchase price paid for the Product by the owner/end-user, contractor, or builder.

Commercial Limitations

In addition to the above conditions and limitations, the warranty period for products installed for commercial applications or used in commercial ventures is one (1) year from the initial date of purchase by the owner/end-user, contractor, or builder from an authorized dealer. ARIEL is not responsible for loss of use or profit under any circumstances. If the product is used as a display, the warranty period begins when the product is placed on display. This warranty gives the owner/end-user specific legal rights. The owner/end-user may also have other rights which can vary from one state or province to another.

Warranty Service

In order to obtain service provided under this warranty during regular business hours, contact the dealer or distributor who sold the unit, or contact ARIEL directly. ARIEL will provide the warranty service described above when the following conditions have been met: the failure is of the nature or type covered by the warranty; the user has informed an authorized ARIEL Agent or ARIEL’s warranty service department representative of the nature of the problem during the warranty period; conclusive evidence (e.g., proof of purchase or installation) is provided to the foregoing by the user proving that the failure occurred or was discovered within the warranty period; an authorized independent service person or company representative has been permitted to inspect the product during regular business hours within a reasonable time after the problem was reported by the user. ARIEL’s warranty obligation shall be discharged upon tender of replacement or repair. The customer’s refusal to accept the tender terminates ARIEL’s warranty obligations.

*Certain models are pending approval.

Certification may be ended by ARIEL or certification agencies without notice.

Bain ARIEL («ARIEL»)
GARANTIE LIMITÉE DE VANITY COMPONENTS
EN VIGUEUR LE 1ER SEPTEMBRE 2017

ARIEL offre la garantie limitée suivante sur chacun de ses produits Vanity Component * (le «Produit») et ses composants. Cette garantie s'applique uniquement au propriétaire original ou à l'utilisateur final pour un usage domestique personnel. Pour les utilisations commerciales, des limitations supplémentaires s'appliquent.

ARIEL garantit que le produit est exempt de tout vice de fabrication, de fabrication et de matériaux dans des conditions normales d'utilisation et de maintenance pendant une période de trois (3) ans à compter de la date d'achat initiale par le propriétaire ou l'utilisateur final, le contractant ou le constructeur, de la part d'ARIEL ou d'un autre fabricant. distributeur agréé ARIEL.

Sous réserve des dispositions du service de garantie ci-dessous, tout produit signalé comme défectueux au cours de la période de garantie au revendeur agréé ou à ARIEL sera réparé ou remplacé (par un produit de valeur égale) au gré d'ARIEL. Cette garantie s'étend au propriétaire original ou à l'utilisateur final et n'est pas transférable à un autre propriétaire.

Ni le distributeur, ni le revendeur ARIEL agréé, ni aucune autre personne n'a été autorisé à faire des déclarations, déclarations ou garanties autres que celles contenues dans cette garantie. Toute affirmation, représentation ou garantie autre que celles contenues dans cette garantie ne sera opposable à ARIEL ou à toute autre personne.

ARIEL se réserve le droit de modifier cette garantie à tout moment, étant entendu que de telles modifications ne modifieront pas les conditions de garantie en vigueur au moment de la vente des produits en question.

Limites

Cette garantie ne s'applique pas aux cas de procédures d'opération incorrectes, de bris ou de dommages causés par une faute due à une installation incorrecte, à la négligence, à un usage abusif, à une mauvaise utilisation, à un mauvais entretien, à une altération du Produit, à une corrosion chimique ou naturelle, à un accident, etc. incendie, inondation, cas de force majeure ou de tout autre accident. Évitez les nettoyeurs abrasifs, les laines d'acier et les produits chimiques corrosifs, car ils pourraient rayer, endommager et / ou ternir le produit et / ou la finition et annuler la garantie. Le propriétaire / utilisateur final du produit couvert par la présente garantie est entièrement responsable de sa bonne installation et du câblage de plomberie ou d'électricité applicable. ARIEL n'installe ni ne supervise l'installation, ni embauche de contractant à cette fin; par conséquent, ARIEL ne peut être tenu responsable de tout défaut, casse ou dommage résultant ou pouvant en résulter, directement ou indirectement. Le propriétaire / utilisateur final doit fournir l'accès aux composants du produit décrits dans le guide d'installation, afin qu'ARIEL puisse exécuter la garantie spécifiée dans les présentes. Si un tel accès n'est pas disponible, tous les frais engagés pour fournir cet accès seront à la charge du propriétaire / utilisateur final. Cette garantie ne s'applique pas aux produits qui n'ont pas été installés ou utilisés conformément aux instructions fournies par ARIEL et à toutes les règles, réglementations et législations applicables relatives à ces installations. Cette garantie ne s'applique que si le produit ARIEL est installé par des professionnels agréés entièrement assurés. ARIEL recommande vivement à ces professionnels agréés d'avoir de l'expérience dans l'installation de produits de salle de bains et de cuisine. L'installation de certains produits, y compris, sans limitation, les produits en verre (par exemple, les portes de douche et les lavabos en verre) par une personne inexpérimentée peut provoquer le bris de verre et, par conséquent, des blessures corporelles ou la mort. ARIEL n'est pas responsable des dommages corporels ou des pertes en vies humaines, des dommages directs, spéciaux, consécutifs ou indirects, de la perte de temps, des pertes de profit, des inconforts, des frais accessoires, de la main-d'œuvre ou des frais matériels, ou de tout autre coût l'utilisation du produit ou de l'équipement ou se rapportant à l'application de la présente garantie, ou résultant de l'enlèvement ou du remplacement de tout produit, élément ou pièce couvert par cette garantie.

A L'EXCEPTION DE L'AVIS, ARIEL NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, NI LA GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU À LA CONFORMITÉ À UN CODE.

En aucun cas, ARIEL ne peut être tenu responsable pour tout montant supérieur au prix d'achat payé pour le Produit par le propriétaire / utilisateur final, le contractant ou le constructeur.

Limites commerciales

En plus des conditions et limitations ci-dessus, la période de garantie des produits installés pour des applications commerciales ou utilisées dans des entreprises commerciales est d'un (1) an à compter de la date initiale d'achat par le propriétaire / utilisateur final, le contractant ou le constructeur auprès d'un fournisseur autorisé. Marchand. ARIEL n'est en aucun cas responsable de la perte d'utilisation ou du profit. Si le produit est utilisé en tant qu'écran, la période de garantie commence lorsque le produit est placé sur l'écran. Cette garantie confère au propriétaire / utilisateur final des droits légaux spécifiques. Le propriétaire / utilisateur final peut également avoir d'autres droits qui peuvent varier d'un État ou d'une province à l'autre.

Service de garantie

Pour obtenir le service fourni dans le cadre de cette garantie pendant les heures de bureau, contactez le revendeur ou le distributeur qui a vendu l'appareil, ou contactez directement ARIEL. ARIEL fournira le service de garantie décrit ci-dessus lorsque les conditions suivantes seront remplies: la défaillance est de la nature ou du type couvert par la garantie; l'utilisateur a informé un agent ARIEL agréé ou un représentant du service de garantie d'ARIEL de la nature du problème pendant la période de garantie; une preuve concluante (par exemple, une preuve d'achat ou d'installation) est fournie à ce qui précède par l'utilisateur prouvant que la défaillance est survenue ou a été découverte au cours de la période de garantie; une personne de service indépendante autorisée ou un représentant de l'entreprise a été autorisé à inspecter le produit pendant les heures normales de bureau dans un délai raisonnable après le signalement du problème par l'utilisateur. L'obligation de garantie d'ARIEL sera libérée lors de la remise ou de la réparation du matériel. Le refus du client d'accepter l'offre met fin aux obligations de garantie d'ARIEL.

* Certains modèles sont en attente d'approbation.

La certification peut être annulée par ARIEL ou les agences de certification sans préavis.